

Activité partielle & FNE Formation

Ce qui change au 1^{er} juillet 2020

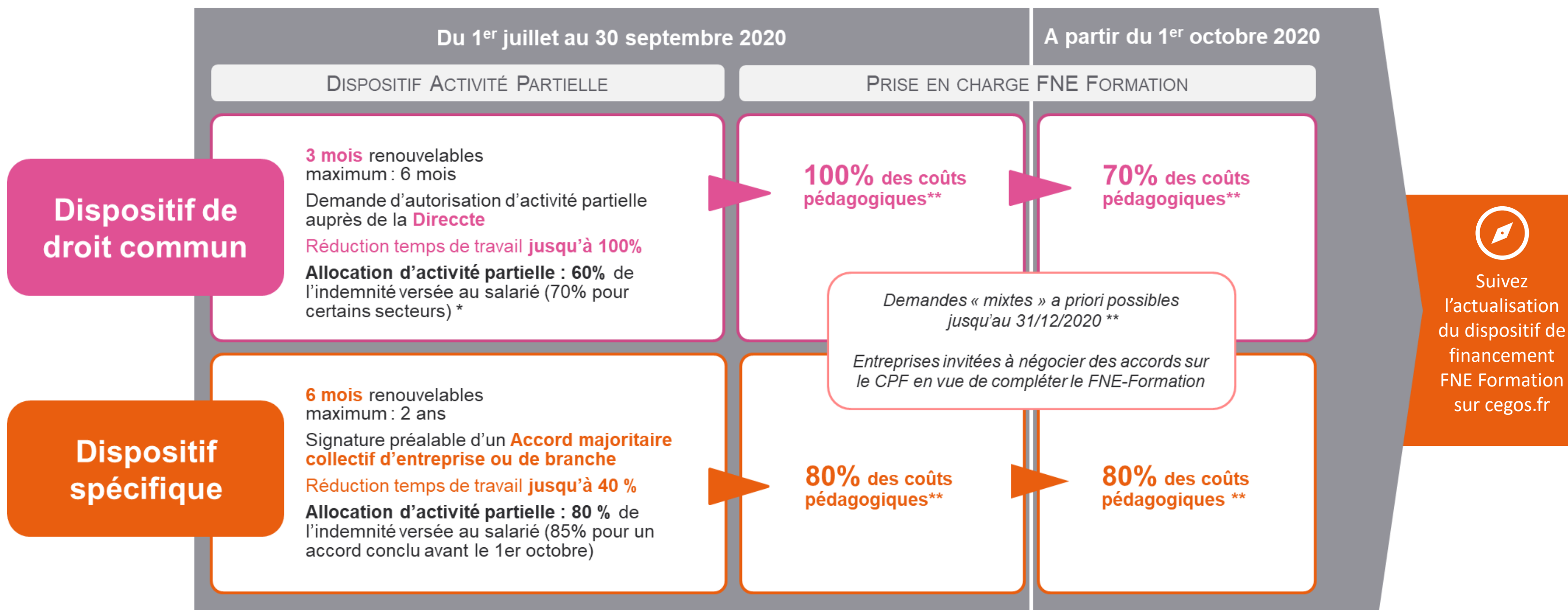


Mise à Jour
1^{er} juillet 2020

Depuis le 1er juillet, deux dispositifs d'activité partielle coexistent :

- Un **dispositif chômage partiel dit classique**, déjà utilisé par des milliers d'entreprises depuis le mois de mars.
- Un **nouveau dispositif alternatif dit spécifique**, conditionné à la signature d'un accord collectif majoritaire d'entreprise ou de branche.

Ces deux dispositifs suivront leurs propres règles en matière d'indemnisation des salariés et de prise en charge par l'Etat notamment des actions de formation...



Suivez l'actualisation du dispositif de financement FNE Formation sur cegos.fr

* Décret n° 2020-810 du 29 juin 2020 portant modulation temporaire du taux horaire de l'allocation d'activité partielle | ** Le détail des mesures concernant le FNE Formation devrait être précisé dans le cadre d'un nouveau QR du gouvernement

Toutes nos formations sont éligibles au dispositif de financement FNE Formation
Rendez-vous sur cegos.fr | Nos équipes sont à votre écoute

01 55 00 90 90